

# Déjà 5 ans...

*et ce n'est pas fini !*

Merci de tout ❤ à vous tous,  
membres des riverains,  
qui êtes à la source de nos ACTIONS



# 1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue



## 2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et du quorum



ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC SAINT-HUBERT

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

#### AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des riverains du lac Saint-Hubert.

QUAND : Dimanche, le 27 juillet 2025 à 9h30

OÙ : Microbrasserie St-Hubière  
138, chemin Taché Ouest, Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, QC

Ceux qui désirent joindre l'association pourront le faire sur place (coût : 30\$ pour 3 ans).

Cette année encore, M. Jacques Morin a gracieusement offert à l'Association deux de ses formidables œuvres originales que nous ferons tirer lors de l'assemblée. Les billets seront disponibles à l'entrée au coût de 5\$ pour 1 billet ou 10\$ pour 3 billets. L'argent recueilli contribuera au financement de l'Association.

Vous trouverez en pièces jointes les documents relatifs à la rencontre.

Venez souligner le 5<sup>ème</sup> anniversaire de votre association avec nous !



Geneviève Perron  
Secrétaire, Conseil d'administration  
Association des riverains du lac St-Hubert

P.j. : Projet d'ordre du jour AGA 2025, Amendement aux Règlements généraux 2025,  
Procès-verbal AGA 2024

**Brochets**

Bertrand Massé  
Vice-Président

**Corégones**

Arlette Thibault  
Présidente

**Dorés**

Geneviève Perron  
Secrétaire

**Perchaudes**

Benoît Plante

**Saumons**

Martine Soucy  
Trésorière



Lawrence Gagnon



Gaston Rioux



Carole Michaud



Anne-Marie Caveen

**Conseil d'administration**

2024 - 2025



## 4. Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée

## 5. Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation et du quorum
3. Présentation des administrateurs
4. Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée
- 5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 août 2024
7. Rapport des activités réalisées en 2024-2025

**Pause café et gâteau**

## 5. Projet d'ordre du jour (suite)

8. Dossiers prioritaires pour 2025-2026; propositions des membres
9. Lecture et adoption des états financiers et présentation des prévisions budgétaires
10. Ratification de modification des Règlements généraux
11. Période d'élection; nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection
12. Varia
13. Levée de l'assemblée
14. Tirage de financement

## 6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 août 2024



## 7. Rapport des activités réalisées en 2024-2025



PROTECTION DU LAC



COLLABORATION ET  
PROMOTION



COMMUNICATION ET  
SENSIBILISATION DES  
RIVERAINS



NAVIGATION

# Caractérisation du Lac Saint-Hubert Portrait 2024

Caractérisation du lac Saint Hubert

Portrait 2024



Réalisé dans le cadre du projet

« Lacs en villégiature : vers des actions concertées pour l'amélioration de la qualité de leur eau »

Par

L'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent



Québec

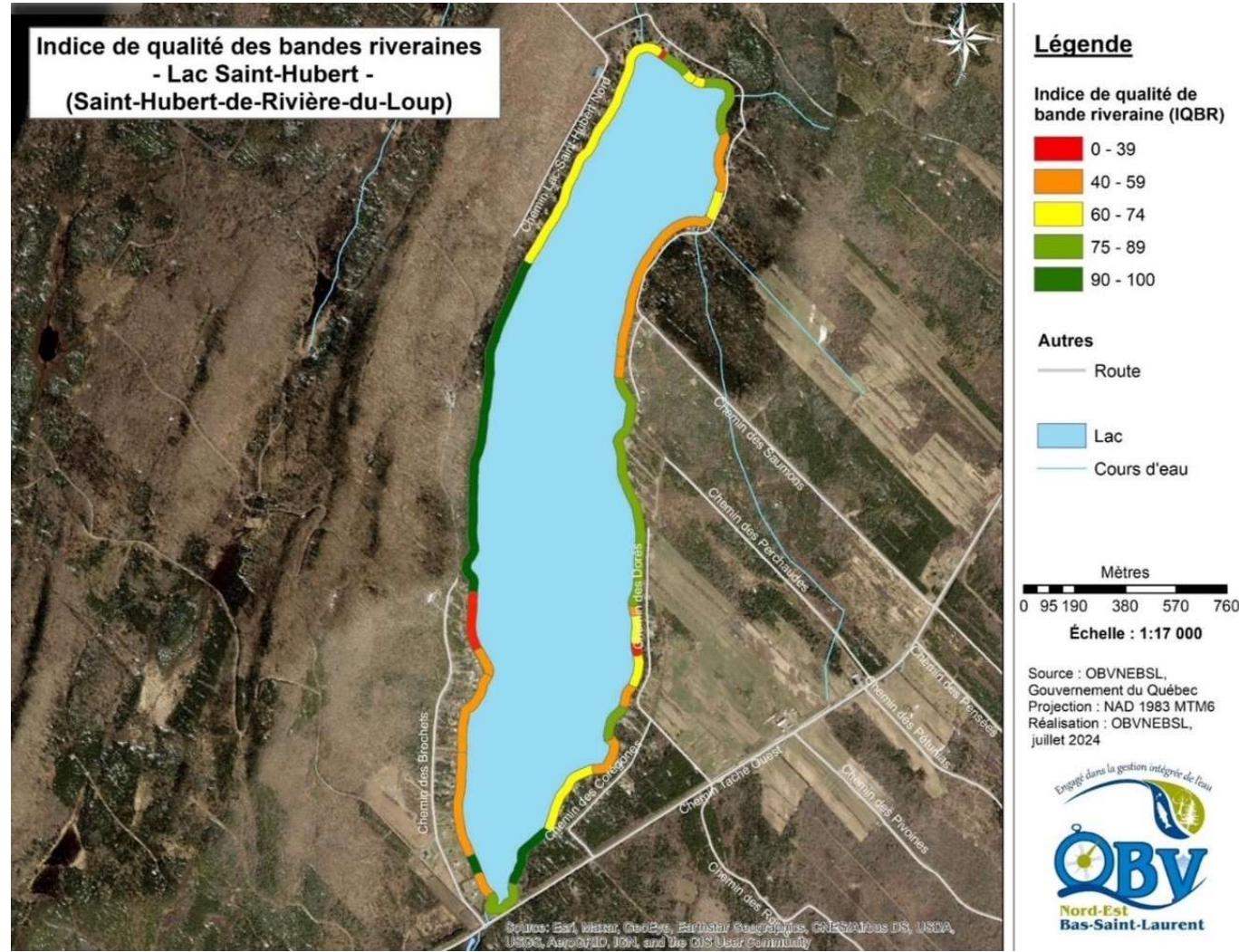
Document disponible sur le  
site internet de l'Association



# Bande riveraine

Extrait de :

Caractérisation du lac Saint-Hubert  
Portrait 2024



# Les castors



Document disponible sur le site internet de l'Association



Association des riverains du lac Saint-Hubert

## LE CASTOR

Animal emblématique devenu nuisible parfois, mais aussi un bienfait...



*Symbole de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1914 / Insigne du Royal 22<sup>e</sup> Régiment / Affiche des Jeux olympiques de Montréal 1976 / Épreuve de 5 cents en laiton du Canada représentant un castor / Armoiries de Montréal de 1938.*

*Symbole national du CANADA, le castor cause parfois bien des maux de tête aux riverains. Mais en dépit des apparences, ils sont de très efficaces auxiliaires des forêts et des zones humides et certains étangs de castor contribuent de façon significative à accroître la biodiversité du milieu environnant.*

*Le menu qu'affectionne particulièrement le castor sont les saules, les peupliers, les faux-trembles, le bouleau à papier, les érables et autres arbres fruitiers.*

*Donc il est judicieux d'éviter de planter ces essences si nous sommes au courant de la présence de castors dans nos environs.*

*Alors, comment protéger nos arbres ?*

*Afin de préserver les bandes riveraines et les écosystèmes s'y développant, les propriétaires de terrains riverains ont certaines responsabilités, dont celle de protéger les arbres des castors.*

*Voici donc une des façons simple et efficace de le faire*

- *On entoure les troncs d'arbre d'un grillage métallique.*
- *Il doit mesurer au moins 4 pieds de haut et, en hiver, dépasser d'au moins 24 pouces la hauteur maximale du couvert de neige.*
- *Il est également important de couvrir les troncs jusqu'au sol pour protéger les racines.*
- *Afin de permettre aux arbres de continuer à grandir, il est aussi recommandé de laisser un espace d'environ 8 pouces entre le tronc et le grillage.*

*Quelle sorte de grillage?*

➤ *Métallique épais galvanisé.*

➤ *Plusieurs couches de grillage de basse-cour autour du tronc des arbres.*

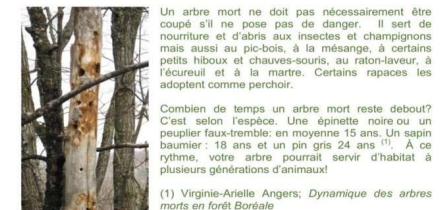
*On peut également peindre le tronc des arbres de peinture sablée, de préférence d'environ la même couleur que l'écorce. (Mélangez 140 g de sable dans un litre de peinture au latex, plus que cela, la peinture ne collera pas adéquatement). Notez que cette façon n'est pas aussi efficace sur les jeunes arbres.*



## PUBLICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ADÈLE



## LES ARBRES MORTS, CA SERT À QUOI?



*Un arbre mort ne doit pas nécessairement être coupé s'il ne pose pas de danger. Il offre de nourriture et d'abri aux insectes et champignons mais aussi au pic-bois, à la mésange, à certains petits hiboux et chauves-souris, au raton-laveur, à l'écureuil et à la martre. Certains rapaces les adoptent comme perchoir.*

*Combien de temps un arbre mort reste debout? C'est selon l'espèce. Une épinette noire ou un peuplier faux-tremble: en moyenne 15 ans. Un sapin baumier : 18 ans et un pin gris 24 ans.<sup>(1)</sup> À ce rythme, votre arbre pourrait servir d'habitat à plusieurs générations d'animaux!*

(1) Virginie-Arielle Angers; *Dynamique des arbres morts en forêt Boréale*



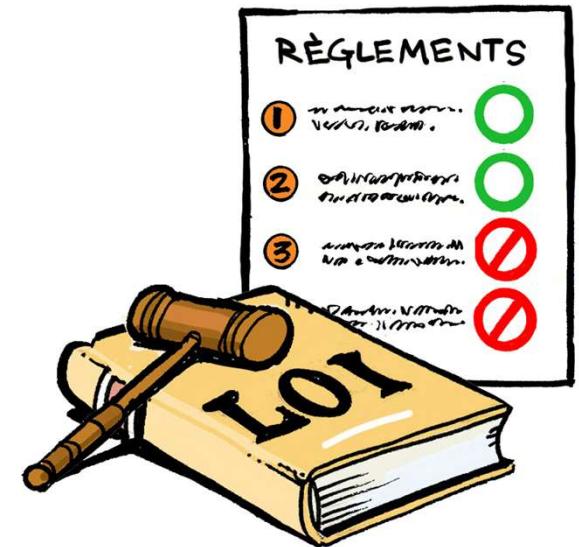
[\(2\) Association des riverains du lac St-Hubert | Facebook](#)



[Association des riverains du lac Saint-Hubert \(riverains-lac-st-hubert.rdl.ca\)](#)

# Règlementations

- Engrais et pesticides  
Sujet à l'étude par la municipalité
- Installations sanitaires  
Devront être conforme en 2026
- Location de résidences  
Limite du nombre de personnes permises



# Analyse de l'eau par la municipalité



# Entretien des fossés

## Bon entretien des fossés

Les fossés sont des tranchées servant à la réception et à l'écoulement des eaux. Leur principale fonction est de gérer les eaux pluviales, toutefois, ceux-ci ont également un rôle à jouer quant à la qualité de l'eau et au maintien de la biodiversité.

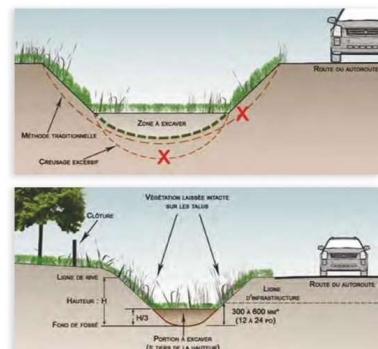
Les fossés permettent de prévenir des inondations lorsqu'il y a de fortes pluies ou à la fonte des neiges, mais servent aussi à la rétention des sédiments ce qui contribue à l'épuration des eaux de ruissellement.

Le propriétaire riverain d'un fossé a donc tout intérêt à l'entretenir correctement.

Il est important de :

- **Conserver les végétaux** aux abords des fossés pour qu'ils retiennent le sol avec leurs racines et réduisent l'érosion.
- **Retirer tout objet** (roches, branches, etc.) qui obstrue le fossé, empêchant l'écoulement normal des eaux.
- **Couper**, une à deux fois par an, la végétation lorsqu'elle devient hors de contrôle ou menace la capacité de drainage du fossé.
- **Retirer l'accumulation de sédiments ou de végétation** au fond du fossé lorsqu'il ne suffit plus à la tâche. Pour ce faire, il est important de procéder à l'entretien du tiers inférieur au fond du fossé seulement.

### MÉTHODE DU 1/3 INFÉRIEUR



Source : RAPPEL-GUIDE TECHNIQUE Gestion environnementale des fossés

Pour plus d'information sur la bonne gestion des fossés, consulter :  
[RAPPEL\\_2012\\_Gestion\\_environnementale\\_fossés\\_A.pdf](http://RAPPEL_2012_Gestion_environnementale_fossés_A.pdf)

# Gestion des eaux de pluie

## Gestion durable des eaux de pluie sur la propriété

L'utilisation du sol, que ce soit pour aménager un chemin, construire un bâtiment ou entreposer des choses, modifie la façon dont l'eau s'écoule et s'infiltra sur un terrain. Il est important d'adopter des gestes pour assurer une gestion durable de l'eau de pluie sur la propriété pour minimiser l'apport de nutriments et de contaminants vers le lac.

L'eau de pluie qui ruisselle sur les sols imperméables constitue l'une des plus grandes sources de pollution des cours d'eau.

Lorsque l'eau de pluie ruisselle sur les surfaces imperméables, elle se charge de polluants et rejoint ensuite les cours d'eau ou le lac avant d'avoir été naturellement filtrée par les végétaux et les micro-organismes du sol.

### L'imperméabilisation :

- Réduit l'infiltration de l'eau dans le sol
- Réduit le volume d'eau de la nappe souterraine
- Augmente le ruissellement
- Augmente l'érosion des berges
- Augmente le risque d'inondations
- Augmente la pollution dans les cours d'eau
- Augmente la température de l'eau d'un lac.

### Surfaces imperméables :

- Stationnements et allées en asphalté, en béton ou en pavé de béton
- Toitures
- Sols à nu (sans végétation)
- Sol compacté
- Longue pente abrupte



### Bonnes pratiques :

- Remplacer l'aire gazonnée du terrain par des arbres, des arbustes et des herbacées pour favoriser l'infiltration de l'eau sur le terrain et ralentir le ruissellement de l'eau vers le lac
- Limiter les surfaces de stationnement
- Réduire la largeur des chemins
- Réduire la pente des chemins
- Modifier le profil de la cour pour que l'eau s'écoule vers un milieu perméable (fossé, bordure, jardin de pluie, plate-bande) ;
- Privilégier les surfaces perméables pour l'aménagement de la cour

### Avantages des pavés perméables :

- Rechargent la nappe d'eau souterraine
- Conservent l'humidité du sol
- Réduisent le ruissellement, l'érosion, le risque d'inondation et les îlots de chaleur
- Limitent la compaction du sol
- Il s'y forme peu de glace en hiver, car l'eau s'accumule moins sur le sol

### Types de pavés perméables

- Gravier homogène (3/4 net)
- Pavé alvéolé/rectangulaire
- Bloc à joints perméables
- Béton poreux
- Blocs gazonnés

Le toit d'une maison constitue l'une des surfaces imperméables les plus importantes : 60% des eaux de ruissellement en proviennent.

- Bonne pratique : Recueillir l'eau des gouttières dans un baril pour arroser le jardin et les fleur



Cette capsule informative est réalisée par l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Québec. Vous avez des questions sur l'eau? N'hésitez pas à nous référer à nous!  
[https://obv.nordestbsl.org/](http://obv.nordestbsl.org/)



Documents disponibles sur le site internet de l'Association

# **Suivi de la qualité de l'eau**



# Communications

## Protégeons nos lacs !

VIGNETTE DE MISE À L'EAU  
OBLIGATOIRE

AMENDES MINIMALES DE 500 \$ PAR JOUR

INFO : 418 497-3394



Des gens et une nature



### Association des riverains du lac St-Hubert

132 J'aime • 272 followers

Promouvoir la protection des rives, de la faune, de la flore et la qualité de l'eau au lac St-Hubert

À noter dans votre agenda :

### Assemblée Générale Annuelle 2025

Association des riverains du lac Saint-Hubert

Dimanche

27 juillet 2025

9h30

Microbrasserie St-Hubière

[Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent](#)

ENGAGÉ DANS LA GESTION INTEGRÉE DE L'EAU

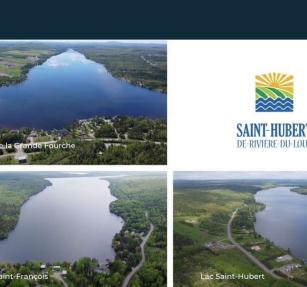
418 722-0666

ACCUEIL • À PROPOS • PLAN DIRECTEUR DE L'EAU • GRANDES THÉMATIQUES • NOS PROJETS • DOCUMENTATION •

QUOI DE NEUF ?



## Guide du RIVERAIN



Saint-Hubert et ses trois lacs, une histoire à transmettre,  
des richesses à développer, une communauté fière, impliquée et tissée de liens.

### Association des riverains du lac Saint-Hubert



ASSOCIATIONS

Association de promotion, de valorisation et de sauvegarde du lac Saint-Hubert.

Association des riverains du lac Saint-Hubert

@ Mme Arlette Thibault, présidente

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Site Web

## Le Saint-Hubertin

Journal municipal des gens de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Courriel :

[riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com](mailto:riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com)



Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Que cherchez-vous ?

Bienvenue Administration Espace citoyen Loisirs/culture Vivre ici Emplois

Répertoire entreprises et organismes

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Association des riverains du lac Saint-Hubert

ASSOCIATIONS

Site Web

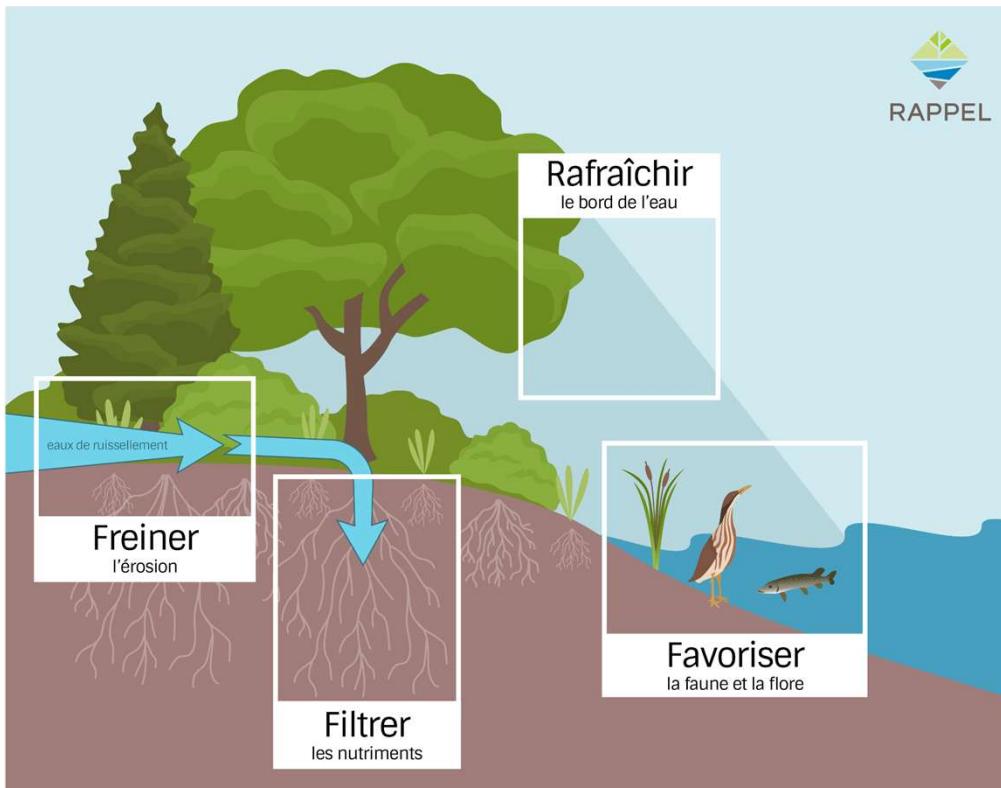
Association des riverains du lac Saint-Hubert  
@ Mme Arlette Thibault, présidente  
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

# Règlement relatif à l'encadrement des mises à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations nomades et des accessoires de navigation, de sport et de toute activité nautique





# La bande riveraine se fait belle cet été !



Campagne de vente d'arbustes  
2025 de l'OBV

- Très faible participation

Sensibilisation en continu

Aide financière de 1000\$ reçue  
de la municipalité

Suite en développement



# Retour sur le projet Ensemencement

- Succès
- Taille des prises
- Surpêche
- Nouvelle prise?
  - Info et photo à l'association



# Milieu humide

Octobre 2024

- Lettre envoyée au ministère suite à la résolution prise à l'AGA 2024

Janvier 2025

- Réponse du ministère de l'Environnement : dossier toujours en évaluation suite à la visite sur le terrain en juillet 2024.

ASSOCIATION DES RIVERAINS  
DU LAC SAINT-HUBERT  
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, lundi le 7 octobre 2024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
à la Faune et des Parcs  
À l'attention de Mme Kateryne Therrien  
212, ave Belzile, Rimouski (Québec) G5L 3C3  
kateryne.therrien@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Préoccupations concernant le milieu humide à la tête du lac Saint-Hubert

Madame,

Nous, les membres du conseil d'administration de l'Association des riverains du lac Saint-Hubert, entrons en contact avec vous pour vous exprimer notre profonde inquiétude concernant les travaux réalisés dans le milieu humide à la tête du lac.

Ces activités semblent engendrer des dommages significatifs à l'écosystème local, pouvant affecter la qualité de l'eau et la biodiversité du lac. Nous avons constaté des changements notables dans le développement végétal, ainsi que des signes de perturbation dans l'habitat de certaines espèces animales au fil des années à la suite de plusieurs interventions humaines non autorisées dans le milieu humide. La santé du lac est primordiale non seulement pour les riverains, mais également pour l'ensemble des plans d'eau en aval du bassin versant. Nous craignons que d'autres interventions dans le milieu n'entraînent des conséquences irréversibles pour l'environnement.

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner cette situation avec attention et aimerions être informé des actions qui seront prises afin d'effectuer une supervision continue du dossier pour assurer la protection de ce milieu humide déjà fragilisé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question cruciale et serons toujours disponibles pour en discuter davantage.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Arlette Thibault (présidente), Bertrand Massé (vice-président), Martine Soucy (trésorière), Anne-Marie Caveen, Lawrence Gagnon, Benoît Plante et Gaston Rioux

Geneviève Perron  
Secrétaire  
Association des riverains du lac Saint-Hubert  
[riverrains.lac.sthubert.rdl@gmail.com](mailto:riverrains.lac.sthubert.rdl@gmail.com)

P.j. Résolution AGA-2024-004-07



Bonjour,

Nous avons bien reçu votre lettre d'octobre dernier.

Suite aux signalements reçus concernant des travaux effectués dans ce milieu humide, une inspection a été réalisée au courant de l'été dernier et nous sommes toujours dans l'évaluation des dossiers. À la suite de cette évaluation, si le Ministère conclut à la présence de manquements aux lois ou règlements, le Ministère donnera les suites appropriées en application de sa Directive sur le traitement des manquements. Le Ministère suit le dossier et n'écarte aucun recours pour assurer un retour à la conformité, notamment l'imposition de sanctions administratives pécuniaires.

Par ailleurs, si vous constatez que de nouveaux travaux sont réalisés dans le milieu humide et que cela ne respecterait pas la réglementation en vigueur de notre ministère, vous pouvez faire un signalement en remplissant le formulaire en ligne se trouvant sur le lien suivant :

[Traitement des signalements à caractère environnemental](#)

Je vous souhaite une belle journée.

Guillaume Fournier  
Chef de l'équipe du contrôle hydrique et de la qualité de l'eau  
Intervenant Urgence-Environnement

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Direction régionale du Contrôle environnemental du Bas-Saint-Laurent  
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine





# Milieu humide



**Mai – Juin – Juillet 2025**

- Communications avec Mme Julie Lemieux, Inspectrice en environnement à la municipalité.
- Les travaux effectués dans le milieu humide depuis l'arrêt de travaux émis en juillet 2024 respectent la réglementation pour une passerelle en milieu humide boisé.

**L'Association continue la surveillance afin qu'aucune intervention illégale ne soit tolérée.**

# La navigation de plaisance

## Types de restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Les restrictions peuvent être appliquées :

- En tout temps
- Durant certaine partie de la journée, de la semaine
- Durant certains mois, certaines saisons
- Sur tout le plan d'eau ou certaine partie de celui-ci



Interdiction à toutes les  
embarcations



Interdiction aux  
embarcations motorisées  
(propulsion mécanique  
et électrique)



Interdiction aux  
embarcations à propulsion  
mécanique  
(moteur électrique  
Max 7,5 kW/h)



Limite de puissance  
(Parc public –  
accès contrôlé)



Limite de vitesse  
(5, 10, 25, 40, 55,  
60, 70 km/h)



Interdiction aux  
activités de  
remorquage, surf  
sur le sillage



Interdiction aux  
activités ou  
événements  
sportifs, récréatifs  
ou publics

**\*\*embarcations ciblées\*\***

7

RRVUB: Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

- Éviter un déficit démocratique
  - Demande d'inscription à l'annexe 4:
    - 2380 heures
    - 100 000\$
- Reconnaître les menaces à l'environnement comme motif principal d'une restriction
- Exercer un leadership gouvernemental responsable
  - Normes universelles
  - Notion de prévention dans les demandes



# Les algues bleu-vert (Cyanobactéries)



- Octobre 2024 – Dénonce l'incurie du gouvernement dans la gestion des cyanobactéries
- Janvier 2025 – Alerte le Directeur national de la Santé publique au sujet des cyanobactéries

## Impact économique \*

- **52% de diminution de la valeur des propriétés**
- **100 jours de plus en moyenne pour vendre**

\*Prolifération d'algues bleu vert au Québec

Impact sur le marché immobilier

(Mémoire de maîtrise, Cassandre Lauzon,  
étudiante au HEC Montréal)





# RAPPEL

<https://rappel.qc.ca/>



## Coop de solidarité en protection de l'eau



Promouvoir la protection des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et soutenir, par notre expertise, les personnes et les organismes qui y sont engagés.

Équipe professionnelle multidisciplinaire

400 membres dont 200 associations et 50+ municipalités



### Protection des lacs et cours d'eau

- Suivi de la qualité de l'eau
- Inventaire des plantes aquatiques
- Diagnostic de l'érosion dans le bassin versant
- Portrait et plan directeur de lac



### Lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Inventaire des EEE
- Stratégie de lutte et demande d'autorisation
- Travaux de contrôle des EEE
- Suivi de l'efficacité des travaux



### Fiches informatives



### Guides



### Conférences et webinaires



### Éco-ingénierie et protection des milieux humides et hydriques (MHH)

- Études hydrologique et hydrogéomorphologique
- Plans et devis environnementaux
- Réalisation de travaux (licence RBQ : 5845-8126-01)
- Caractérisation et inventaire écologique des MHH



### Communication et vulgarisation scientifique

- Formations et conférences
- Création d'outils d'éducation et de sensibilisation
- Conseil stratégique en communication
- Conception d'identité visuelle



### Articles de vulgarisation



### Schémas, affiches et dépliants



### Formations

Infolettre

Revue de presse

Colloque annuel sur l'eau

# Site Web, page Facebook et communications courriel

[www.riverains-lac-st-hubert-rdl.ca](http://www.riverains-lac-st-hubert-rdl.ca)



[www.facebook.com/LeRiveraindulacSaintHubert](https://www.facebook.com/LeRiveraindulacSaintHubert)



[\*\*riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com\*\*](mailto:riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com)

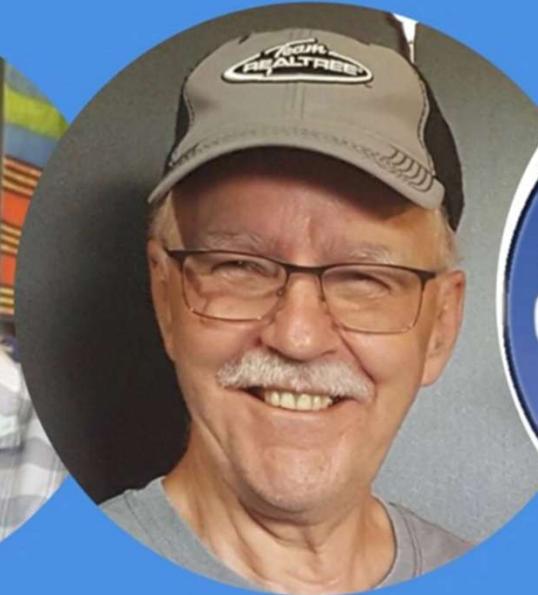
**Association des riverains du lac St-Hubert**

132 J'aime • 272 followers

Promouvoir la protection des rives, de la faune, de la flore et la qualité du l'eau au lac St-Hubert



## *Réseau de surveillance volontaire du lac St-Hubert*

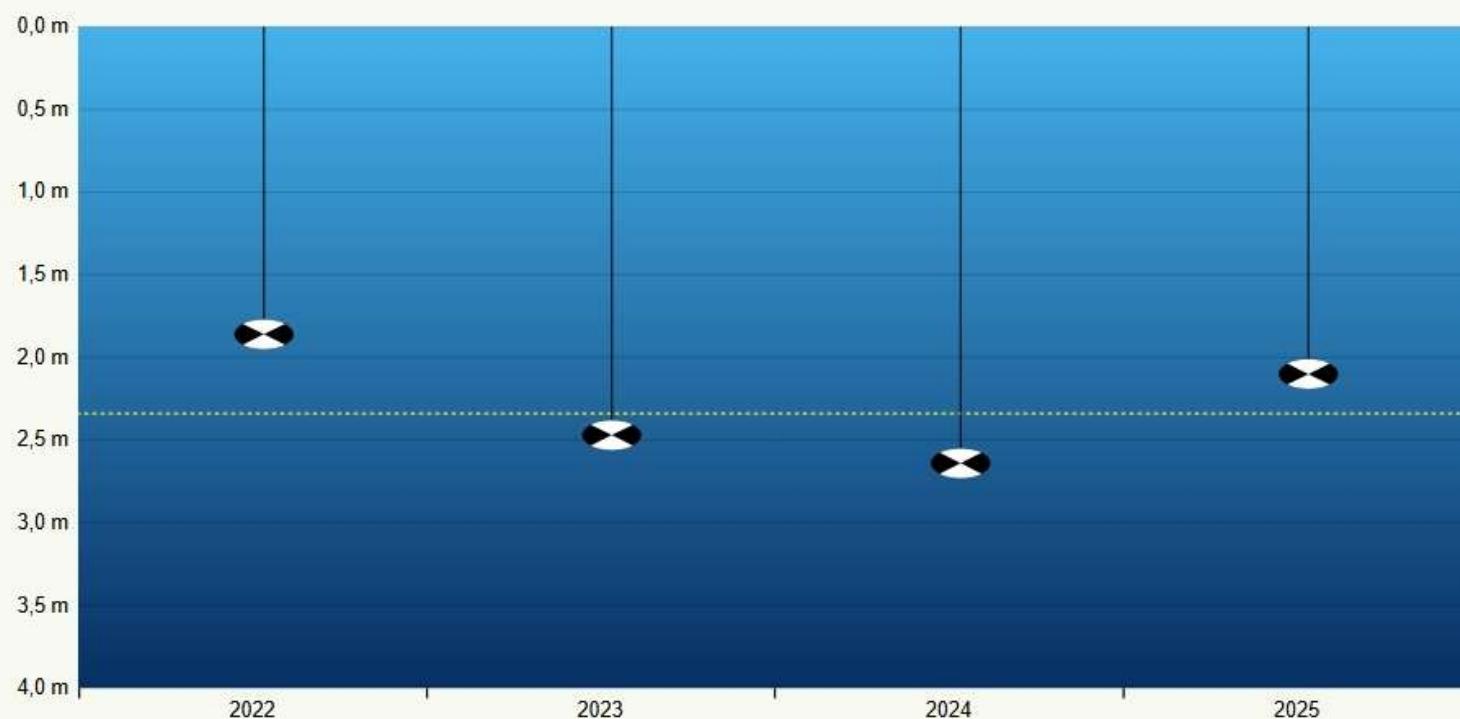


*Bertrand Massé et Gaston Rioux*



## Mesures de la station A

Échelle fixe   Pluriannuel



Mesure prise en dehors des heures recommandées

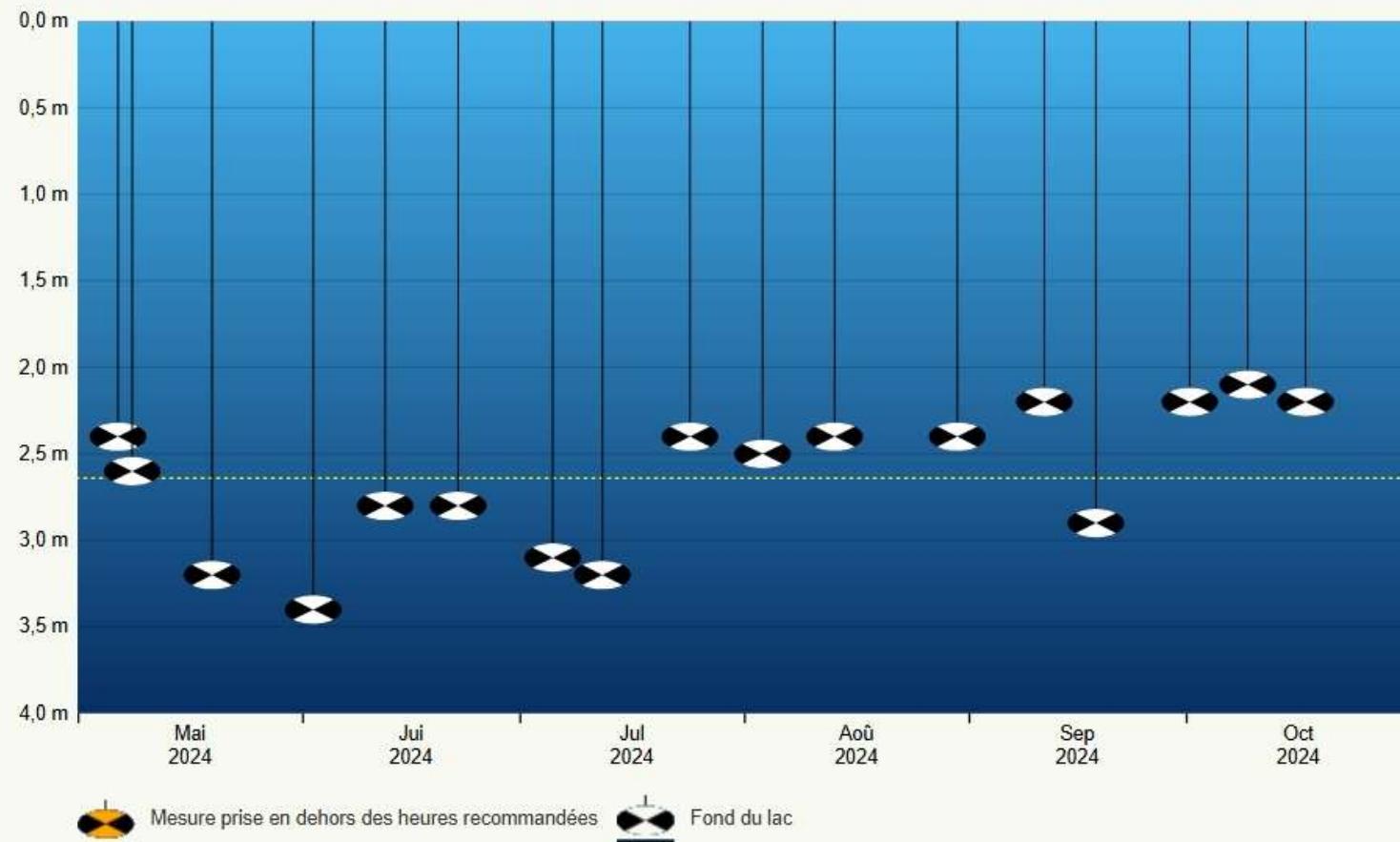


Fond du lac

Les données de l'année en cours sont préliminaires. Toutes les données des années antérieures illustrées ici et dans la liste ici-bas sont considérées valides par le ministère.

## Mesures de la station A pour 2024

Échelle fixe 2024 (17 mesures)

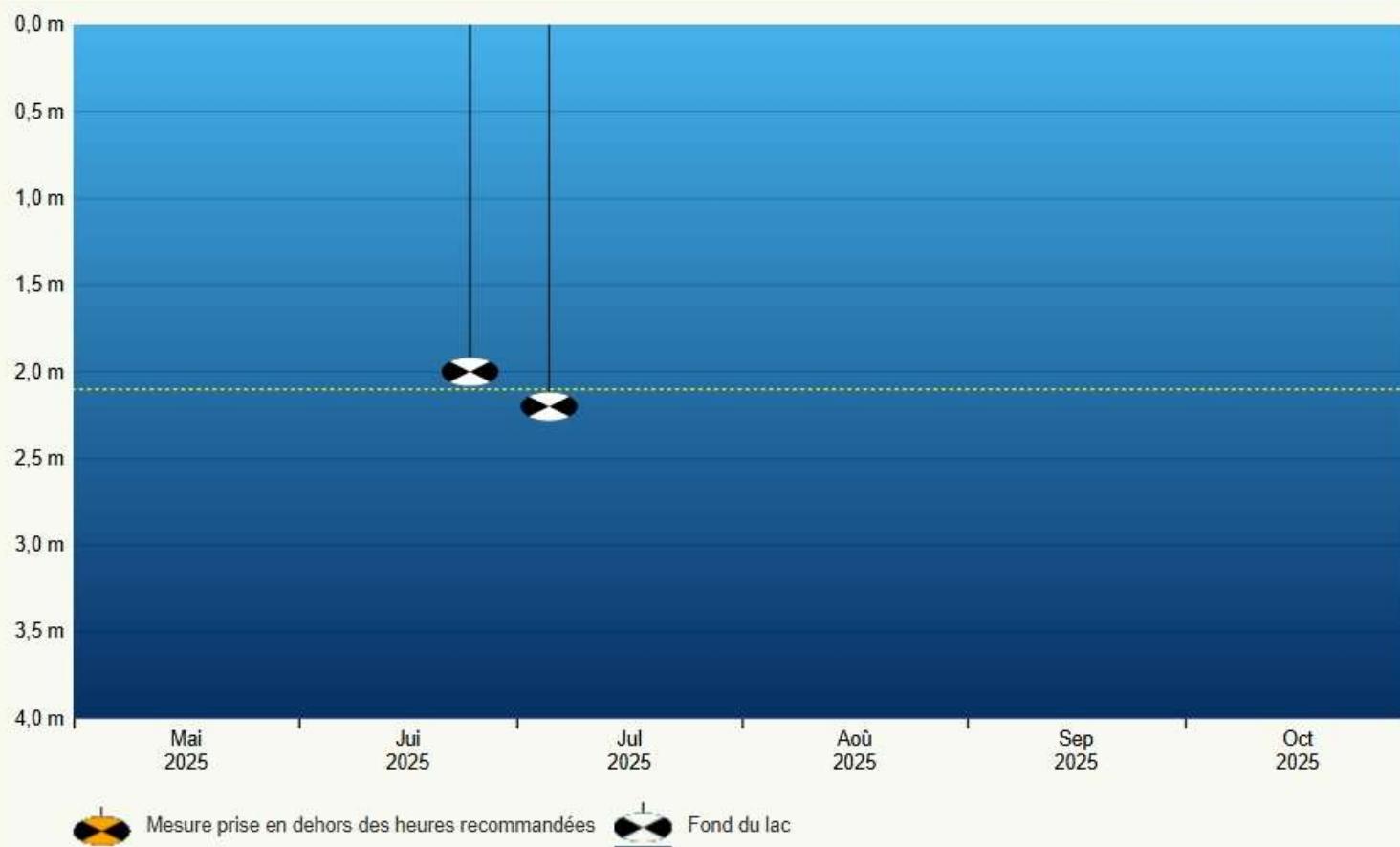


Les données de l'année en cours sont préliminaires. Toutes les données des années antérieures illustrées ici et dans la liste ici-bas sont considérées valides par le ministère.



## Mesures de la station A pour 2025

Échelle fixe 2025 (2 mesures) ▾



Les données de l'année en cours sont préliminaires. Toutes les données des années antérieures illustrées ici et dans la liste ici-bas sont considérées valides par le ministère.

# *Sentinelles du lac St-Hubert de 2025*



*Arlette Thibault Martine Soucy  
et Carole Michaud*



# Sentinelles du lac

---



# Potamot à longs pédoncules

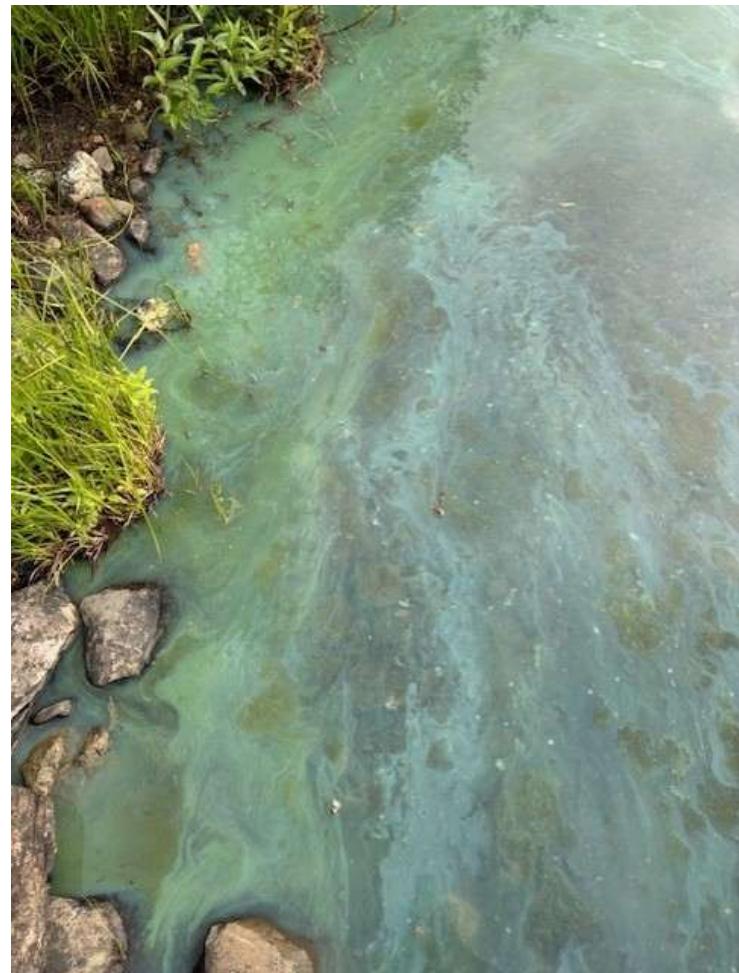
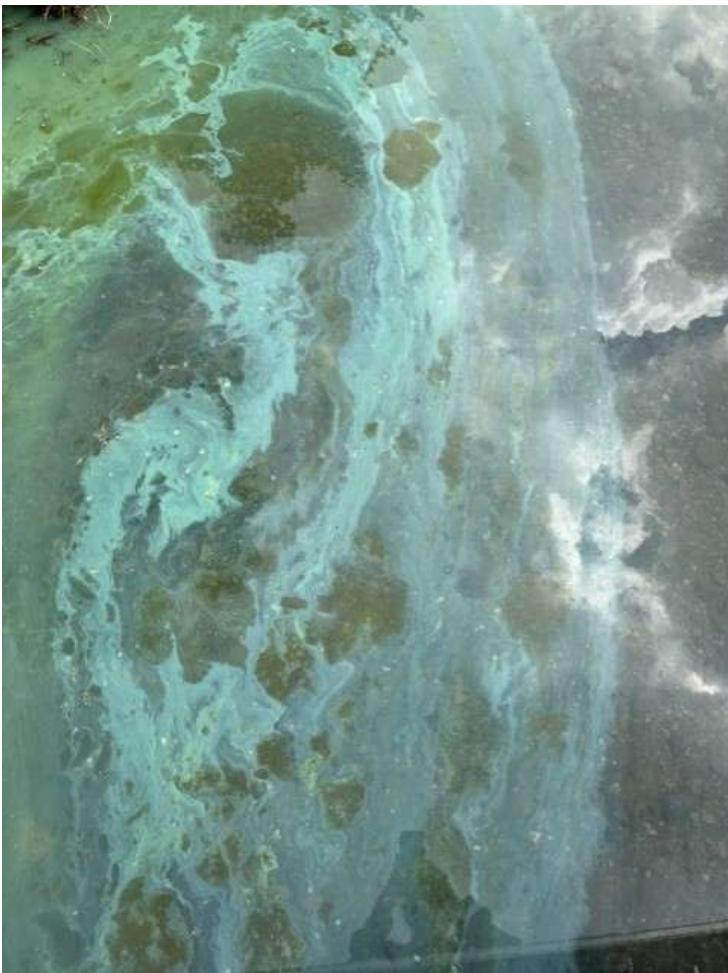


# Potamot à longs pédoncules

- Échantillons
- Montage pour OBV



# Cyanobactéries (algues bleu-vert)



# Navigation de plaisance

---

- FQDLC – Projet pilote
- Code d'éthique nautique
- Activité



# Navigation de plaisance Projet pilote

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) administré par Transports Canada

Annexe 3



Interdiction  
aux  
embarcations  
à propulsion  
mécanique  
(moteur électrique  
Max 7,5 kW/h)

- Demande pour réduire les limites de vitesses, la puissance des moteurs ou les types d'embarcations



FQDLC

Fédération québécoise  
de défense des lacs et cours d'eau



# Navigation de plaisance



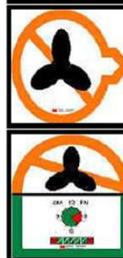
## Types de restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Les restrictions peuvent être appliquées :

- En tout temps
- Durant certaine partie de la journée, de la semaine
- Durant certains mois, certaines saisons
- Sur tout le plan d'eau ou certaine partie de celui-ci



Interdiction  
à toutes les  
embarcations



Interdiction aux  
embarcations  
motorisées  
(propulsion mécanique  
et électrique)



Interdiction  
aux  
embarcations  
à propulsion  
mécanique  
(moteur électrique  
Max 7,5 kW/h)



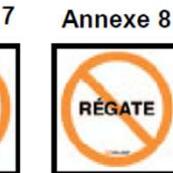
Limite de  
puissance  
(Parc public –  
accès contrôlé)



Limite de vitesse  
(5, 10, 25, 40, 55,  
60, 70 km/h)



Interdiction aux  
activités de  
remorquage, surf  
sur le sillage



Interdiction aux  
activités ou  
événements  
sportifs, récréatifs  
ou publics

**\*\*embarcations ciblées\*\***

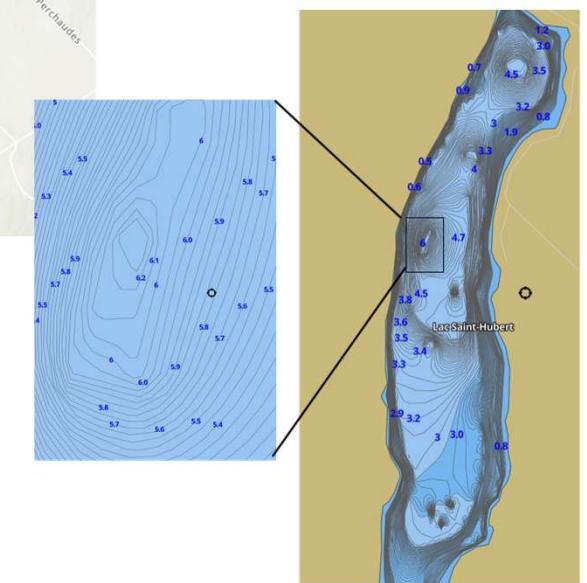
# Navigation de plaisance – Code d'éthique



- Consultation avec FQDLC
- Résultats du projet Lac en villégiature
- Recherche scientifique

« ...les études de l'UQAM et de l'Université Laval démontrent que les bateaux qui utilisent des amplificateurs de vagues doivent nécessairement naviguer dans un passage d'au moins 600 mètres de largeur et à une profondeur d'au moins 7 mètres. »

- Dimensions du lac St-Hubert
- Revue de codes d'éthiques



Les lacs sont des écosystèmes fragiles qui vieillissent naturellement. Ce qui n'est pas naturel, c'est un lac qui vieillit trop rapidement dû à l'intervention humaine.

La comparaison de la caractérisation du lac Saint-Hubert effectuée en 2024 avec celle de 2010 indique que c'est malheureusement le cas de notre lac. Pas si surprenant! Le lac Saint-Hubert est particulièrement susceptible d'être affecté par nos comportements puisqu'il est relativement petit, environ 625 mètres à son plus large, et peu profond, que 6,4 mètres à son plus creux.

La bonne nouvelle c'est que nous avons le pouvoir d'améliorer la situation en adoptant une conduite appropriée à notre plan d'eau. De plus, en respectant quelques principes de base, il sera plus agréable pour tous les riverains de profiter des plaisirs nautiques sans discorde et en toute sécurité.



Les études de l'UQAM et de l'Université Laval démontrent que les bateaux qui utilisent des amplificateurs de vagues doivent nécessairement naviguer dans un passage d'au moins 600 mètres de largeur et à une profondeur d'au moins 7 mètres.

Source : Coalition pour une navigation responsable et durable

## Important

Ce code d'éthique ne remplace pas les lois et règlements associés aux embarcations et à la sécurité nautique. Il est conçu pour aspirer à des comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du lac. N'oubliez pas que vous êtes tenus de :

- Apposer une vignette officielle de mise à l'eau émise par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup sur chacune de vos embarcations (motorisées et non-motorisées).
- Vous assurer que votre embarcation soit en bon état et contient le matériel de sécurité exigé et nécessaire.
- Respecter les règles de sécurité nautique.
- Posséder le permis de conducteur d'embarcation de plaisance.

Pour toute question et tout commentaire, n'hésitez pas à contacter votre association de riverains.

@ [riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com](mailto:riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com)

Riverains du lac Saint-Hubert

[riverains-lac-st-hubert-rdl.ca](http://riverains-lac-st-hubert-rdl.ca)

# CODE D'ÉTHIQUE NAUTIQUE

## Lac Saint-Hubert



## L'environnement

Le processus d'eutrophisation (vieillissement) est accentué par la trop grande production de vagues qui érodent les rives, par la navigation en eau peu profonde qui brasse les sédiments de fond. Il est donc important de :

- Choisir une embarcation appropriée à la superficie et la profondeur du lac lors de l'achat d'une nouvelle embarcation.
- Favoriser les moteurs quatre temps ou, encore mieux, électriques lors de l'achat d'un nouveau moteur pour votre embarcation.
- Éviter le débordement ou de déverser tout produit polluant dans l'eau (essence, huile) Lors du remplissage de votre réservoir.
- Ne pas rejeter de déchets dans l'eau ou sur la rive.
- Limiter autant que possible le contact de votre véhicule avec l'eau lors de la descente de votre embarcation.
- Naviguer à faible vitesse (moins de 10 km/h) lorsque vous êtes à moins de 30 mètres de la rive.
- Réduire la vitesse, particulièrement à l'approche ou au départ de la rive et lorsque vous rencontrez une autre embarcation.
- Préférer un départ et une arrivée perpendiculaire à la rive.
- Arrêter la propulsion lorsque l'embarcation navigue dans un secteur d'une profondeur de moins de 1 mètre.
- Utiliser des embarcations à faible tirant d'eau et bien répartir le poids dans l'embarcation.
- Naviguer dans les secteurs d'eau profonde et idéalement où il y a peu ou pas de résidence pour les activités nautiques impliquant des motomarines, wakeboats, gros bateaux et embarcations rapides.



## La sécurité

Le sillage et les remous créés par votre bateau peuvent aussi mettre en danger les autres usagers du lac. C'est pourquoi certaines précautions de sécurité doivent être prises lorsque vous naviguez, telles que :

- Manœuvrer votre embarcation en considérant toujours la présence des autres (attention aux vagues, encerclements, chavirements, etc.).
- Respecter les priorités de passage des nageurs et des embarcations non motorisées lors de vos déplacements.
- Circular le plus loin possible (préféablement à au moins 50 mètres) des baigneurs, pêcheurs et autres embarcations non motorisées.
- Ajuster votre conduite selon l'affluence; faites preuve de courtoisie et de prudence.
- Éviter la conduite inappropriée.

## La bonne conduite

Le bruit peut être une source de pollution sonore lorsque le niveau est trop élevé. Le bruit nuit à la recherche de quiétude de plusieurs riverains. Lors de la pratique de vos activités, il est important de :

- Privilégier les moteurs silencieux ou électriques.
- Maintenir le volume de votre radio à une faible intensité afin de répondre seulement à vos besoins.
- Éviter les bruits inutiles et répétés lors de la conduite de votre embarcation (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties, etc.).
- Utiliser vos systèmes d'avertissement (sirène et klaxon) seulement en situation d'urgence.

*Ce code d'éthique a été adopté par le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, le DATE.*



# Code d'éthique nautique - Proposition

ATTENDU QUE l'Association des riverains du lac Saint-Hubert a pour mission de préserver la santé du lac Saint-Hubert en protégeant sa rive, sa faune, sa flore et la qualité de son eau;

ATTENDU QUE les résultats du projet Lac en villégiature démontrent la vulnérabilité actuelle du lac;

ATTENDU QUE le lac a connu une sérieuse prolifération de plantes aquatiques et une éclosion de cyanobactéries cet été;

ATTENDU QUE les riverains veulent protéger leur lac pour les générations actuelles et futures ainsi qu'assurer la sécurité et la quiétude de tous et toutes;

IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ d'adopter le Code d'éthique nautique du lac Saint-Hubert tel que présenté et solliciter son adoption par le conseil municipal de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup.

P.j. Code d'éthique nautique du lac Saint-Hubert



# Un moment paisible et amical sur le lac Saint-Hubert

« Une douceur pour notre lac »



## Comment?

On sort **Pédalo** pour une balade familiale relaxante, **Kayak** pour explorer les recoins du lac, **Planche à pagai**e pour une expérience zen sur l'eau, **Voilier** pour les amoureux de la navigation, **Canot** pour une escapade traditionnelle, **Planche à voile** pour les plus aventureux...

## Pourquoi?

- Sensibiliser à la protection de notre environnement aquatique
- Renforcer les liens communautaires entre riverains
- Profiter ensemble des beautés naturelles de notre lac
- Créer un moment de détente et de ressourcement

## VOUS APPUYEZ CETTE INITIATIVE ?

« Suspendez à votre quai une « RAME »

Ensemble, formons une communauté de gardiens  
du lac St-Hubert

Date : Dimanche, 27 juillet 2025

Heure : 18h00 à 20h00

Lieu : lac St-Hubert

À la hauteur de la tour de téléphonie cellulaire

En cas de pluie reporté au lundi, 28 juillet, de 18h00  
à 20h00



Pause café

## **8. Dossiers prioritaires pour 2025-2026; propositions des membres**



# 9. Lecture et adoption des états financiers 2024-2025

SOLDE AU 1 JUILLET 2024	6 195,93 \$		
DÉPENSES		REVENUS	
Paiement final ensemencement	2 000,00 \$	Subvention municipale 2025	1 000,00 \$
Frais de caisse	35,40 \$	Subvention municipale - Bande riveraine	1 000,00 \$
Registraire des entreprises 2024	39,00 \$	Cartes de membre	840,00 \$
Allocation secrétariat	50,00 \$	Vente de billets de tirage	275,00 \$
Adhésion au RSVL	- \$	Ristourne Caisse Desjardins	2,95 \$
Location de salle pour l'AGA 2024	75,00 \$		
Fourniture de bureau	21,83 \$	TOTAL	3 117,95 \$
Site internet (nom du domaine)	17,24 \$		
Divers (matériel promotionnel)	129,26 \$	<b>SOLDE AU 30 JUIN 2025</b>	<b>6 846,15 \$</b>
Autres adhésions (FQDLC et RAPPEL)	100,00 \$		
<b>TOTAL</b>	<b>2 467,73 \$</b>		

# **9. Prévisions budgétaires**

## **1er juillet 2025 au 30 juin 2026**

### **DÉPENSES**

Frais de caisse	40,00 \$
Registraire des entreprises	40,00 \$
Allocation secrétariat	60,00 \$
Adhésion RSVL	540,00 \$
Adhésion FQDLC	50,00 \$
Location de salle AGA	100,00 \$
Fournitures de bureau	100,00 \$
Hébergement Web 2025	170,00 \$
Divers	200,00 \$
Autres adhésions	200,00 \$
Visibilité et sensibilisation	600,00 \$
Revégétalisation bande riveraine	1 000,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 100,00 \$</b>

### **REVENUS**

Cartes de membres	210,00 \$
Subvention	1 000,00 \$
Ventes de billets	200,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 410,00 \$</b>

# **10. Ratification de modification des Règlements généraux**

## **5.3 Procédure d'élection**

### **1. Préalable**

- L'assemblée générale nomme un président et un secrétaire d'élection.
- Le président d'élection n'est pas éligible à un poste au conseil d'administration.

### **2. Ouverture**

- Le président d'élection nomme les membres sortants, lesquels sont rééligibles pour un nouveau mandat.
- Le président rappelle à l'assemblée qu'il n'y a que les membres actifs en règle qui peuvent participer à la période d'élection.
- Seuls les membres actifs en règle **et présents à l'assemblée** peuvent être mis en nomination.

La section en rouge dans le texte a été retirée afin de permettre à un membre de l'Association qui ne peut assister à l'assemblée générale annuelle, d'être mis en candidature pour un poste sur le conseil d'administration.

# 11. Période d'élection



**Nomination d'un(e) président(e) et  
secrétaire d'élection**



**4 postes ouverts:**

Bertrand Massé

Arlette Thibault

Lawrence Gagnon

Martine Soucy

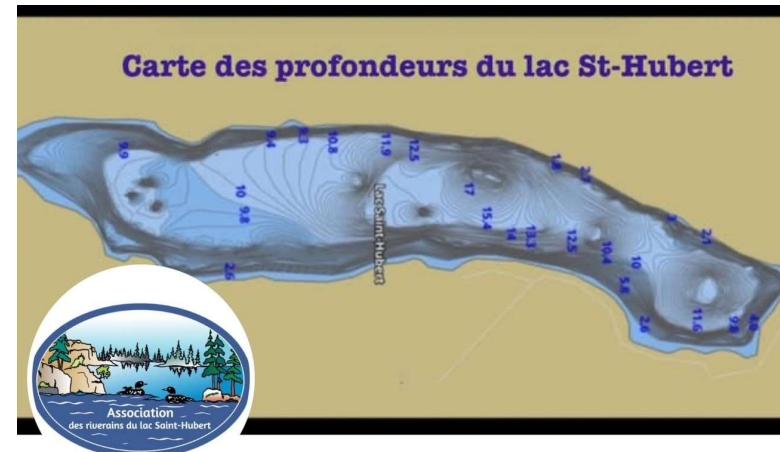
# **12. Varia**

# Site Web, page Facebook et communications courriel

[www.riverains-lac-st-hubert-rdl.ca](http://www.riverains-lac-st-hubert-rdl.ca)



[www.facebook.com/LeRiveraindulacSaintHubert](https://www.facebook.com/LeRiveraindulacSaintHubert)



[riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com](mailto:riverains.lac.sthubert.rdl@gmail.com)

**Association des riverains du lac St-Hubert**

132 J'aime • 272 followers

Promouvoir la protection des rives, de la faune, de la flore et la qualité du l'eau au lac St-Hubert

## **14. Levée de l'assemblée**

**Avoir une propriété sur le bord de l'eau, c'est un privilège.**

**C'est aussi une responsabilité envers celui-ci et son environnement.**

**Voilà pourquoi je suis membre de**



# 15. Tirage

